

" CHINELLE 2019 "
12 heures – 9, 10 et 11 AOÛT 2019
REGLEMENT PARTICULIER

ASBL LA CHINELLE
 ZI de la Voie Cuivrée, 6 – 5503 Sorinnes (Belgique)
 Tel : 0032 82 21.31.30 Fax : 0032 82 / 21.31.37
 secretariat@lachinelle.be
www.la-chinelle.be

L'asbl « La Chinelle » organise les **10 et 11 août 2019** une épreuve d'endurance tout-terrain, baptisée "**CHINELLE 2019**". Cette épreuve sera organisée conformément aux prescriptions du Code Sportif de la Fédération Internationale Motocycliste (FIM), du Code Sportif de la Fédération Motocycliste de Belgique, de son annexe BEX et du présent règlement particulier.

L'épreuve internationale d'enduro est inscrite au calendrier des manifestations internationales de la FIM sous le numéro IMN 490/31 et au calendrier Open de la FIM Europe sous le numéro EMN 30/291 .

ARTICLE 1. PRESENTATION DE L'EPREUVE.

La Chinelle 2019 aura lieu à Franchimont-Philippeville (25 km au sud de Charleroi) et constitue une épreuve disputée en **une seule manche** de 12 heures: **Départ à minuit / Arrivée à midi.**

Le nombre d'équipages engagés sera limité à cent cinq (**105**).

Chaque équipe se compose de **trois** coureurs au maximum pour les catégories Inters, Nationaux et Jeunes.

Toutefois, pour les catégories Chinelle, Gentlemen & Girls, il est possible de former des équipes de **quatre** coureurs aux conditions ci-après :

Aucun des quatre coureurs ne peut être titulaire d'une licence motocycliste de type 'nationaux' ou 'inter', quels qu'en soient :

- les pays émetteurs
- les fédérations (FMB (FMWB, VMBB), AMPL, FPCNA, FAM, ...)
- les disciplines (cross, enduro, vitesse, trial, ...)

Concernant les **catégories inters et nationaux** l'équipe sera inscrite dans la catégorie correspondant à **la licence la plus élevée**

Concernant les **catégories Chinelle et Gentleman**, c'est **l'âge du coureur le plus jeune** qui détermine la catégorie. Depuis 2018 une nouvelle catégorie a vu le jour: la catégorie **JEUNES** art 14.

Pour que votre inscription soit complète, vous devez impérativement pour chaque coureur envoyer par mail (secretariat@lachinelle.be) ou par courrier (Eventsee, ZI de la Voie Cuivrée, 6 – 5503 Sorinnes – Belgique) la copie de carte d'identité de chaque coureur. Les coureurs licenciés d'une fédération autre que la FMWB ou VMBB doivent nous transmettre la copie de leur licence.

Les demandes d'autorisation pour les mineurs résidant en Belgique devront être légalisées par l'administration communale de la commune où réside le mineur et nous être transmises par courrier. ATTENTION : Les licences une manifestation ne sont plus autorisées pour les mineurs résidant à l'étranger.

CATEGORIES

Outre son numéro de disque, chaque équipage se verra attribuer par l'organisateur un numéro composé d'un seul chiffre. Depuis l'édition 2013, il n'y a plus de classement par cylindrée. Le chiffre indiquera la catégorie dans laquelle l'équipage est repris :

- 1 Internationaux (maximum 3 coureurs par équipage)
- 2 Nationaux (maximum 3 coureurs par équipage)
- 3 Gentlemen (+ 40 ans, hors inter et nationaux)
- 4 Chinelle (- de 40 ans, hors inter et nationaux)
- 5 Jeunes (entre 15 ans et 23 ans). Voir règlement particulier Art 14
- 6 Girls

ARTICLE 2. PARCOURS.

Le parcours sera constitué de tout-terrain, petites routes, chemins de campagne et sous-bois, accessibles à tous. Cette piste aura une largeur minimum de +/-5m, une longueur de plus ou moins 7 km et sera délimitée par des banderoles, des barrières Nadar et/ou des obstacles naturels. Tout coureur s'écartant de la piste, pour quelque raison que ce soit, devra la reprendre à l'endroit où il l'a quittée, sous peine d'exclusion. Uniquement avec l'accord de la direction de course, le parcours pourra être modifié avant ou après le départ.

ARTICLE 3. MOTOCYCLES : EQUIPEMENT.

Les machines (excepté side-cars, tri bikes et quads interdits) devront atteindre une cylindrée minimale de 80cc. Elles seront équipées d'un éclairage en bon état de fonctionnement, d'un silencieux efficace (le bruit sera contrôlé et ne pourra être supérieur à 114 DB méthode 2mMax) et d'un pneu arrière du type "trail" ou "enduro", homologué par la F.I.M. Les motocycles seront munis de deux (2) plaques latérales et d'une plaque avant de dimensions réglementaires. Les numéros seront distribués par l'organisation.

Chaque motocycle devra être équipé de deux (2) phares minimum ainsi que d'un feu rouge arrière performant (Led), d'une superficie optimale. Deux feux souples type « Chinelle » seront acceptés. Pendant la période de nuit, un phare et le feu rouge arrière devront impérativement fonctionner et rester allumés.

Pour toute la durée nocturne, chaque moto devra **obligatoirement** être équipée, à l'arrière, d'un tube cyalum (lumineux) qui sera délivré par le secrétariat de l'épreuve.

Dès 7 heures du matin, les feux avant et arrière ne devront plus être obligatoirement en état de fonctionnement, ce qui veut dire qu'à partir de 7 heures il n'y aura plus de contrôle.

Toute machine dépassant les normes autorisées de bruit sera refusée au départ ; de même, toute machine jugée trop bruyante pourra être arrêtée et contrôlée pendant la course :

Si le contrôle s'avère positif (plus de 104 DB méthode 2mMax), le système d'échappement devra **obligatoirement** être remis en état avant de poursuivre l'épreuve ;

A la sortie des stands, toutes réparations éventuelles devront obligatoirement être effectuées dans l'aire prévue par l'organisateur et uniquement par le coureur.

CONTRÔLE TECHNIQUE

Les motocycles seront inspectés par les délégués du Collège Technique de la FMB qui délivreront un permis de départ pour chaque motocycle admis.

Un changement de motocycle pourra être autorisé **AVANT** les entraînements de nuit, mais avec le seul accord des délégués techniques et de la direction de course. Un changement de motocycle pourra également avoir lieu **PENDANT** la course, mais après en avoir averti la direction de course. En effet, depuis l'édition 2013, les équipages peuvent (ce n'est pas une obligation) inscrire une deuxième moto (en réserve) qui sera placée au parc fermé après le contrôle technique de Philippeville. Néanmoins, tout changement de motocycle au cours de l'épreuve entraînera une pénalité de 5 tours. La deuxième moto se trouvera dans le parc fermé. En cas de changement de moto, la première moto devra impérativement être ramenée dans le parc fermé dans l'heure qui suit l'enlèvement de la seconde moto, sous peine d'exclusion de la course. Une fois ramenée dans le parc fermé, la première moto y restera obligatoirement jusqu'à la fin de la course et ne pourra par conséquent plus être utilisée.

Lors du Contrôle Technique, le cadre et les deux carters moteurs de chacune des deux motos seront "marqués". Le conducteur vérifiera lui-même les marquages et signera la feuille du contrôle, reconnaissant par là que l'opération a bien été effectuée. Aucun litige ne sera admis à ce sujet.

PUBLICITÉ INDIVIDUELLE

Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs machines et sur Eux-mêmes pour autant que celle-ci :

- soit autorisée par les lois nationales ;
- ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes ;
 - n'empiète pas sur les droits réservés aux plaques, numéros de compétition, dossards, jambes de fourche et autres endroits réservés par l'organisation ;
- ne soit pas des firmes ou produits concurrents aux annonceurs officiels de l'épreuve.

LES MEMES PRINCIPES REGISSENT L’AFFICHAGE DANS LES STANDS (SAUF INTERDICTION FORMELLE EN BORDURE DE PISTE), lieux définis comme suit : emplacements de l'organisation occupés par les concurrents.

La moindre initiative devra faire l'objet d'une **DEMANDE ECRITE** auprès du secrétariat d'organisation pour le 01/07/2019 au plus tard.

Ces initiatives doivent avoir un rapport direct avec la course.

- TOUTES OPERATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES ET/OU RESTAURATION devront être sollicitées auprès du secrétariat d'organisation pour le 01/07/2019 au plus tard (date limite qui ne pourra être soumise à aucun délai ni dérogation). NON RESPECT : MISE HORS COURSE DE L'EQUIPAGE.

-Les organisations de débit(s) de boissons par système à pression (Beer-Cooler, etc...) sont absolument proscrites. Toute infraction constatée sur le site de la Chinelle entraînera la mise hors course immédiate de l'équipage occupant le stand incriminé par l'infraction.

A partir de cette année, il est proposé aux équipages qui le souhaitent de réserver une visibilité payante au-dessus de leur stand, visible de tous. Voir le formulaire d'inscription PUBLICITE COLLECTIVE

Tous les concurrents doivent porter le dossard remis par l'organisation. En outre, il leur sera également fourni 3 numéros adhésifs par machine.

Les numéros adhésifs doivent rester entièrement visibles et conformes à leur aspect d'origine. Le non-respect de cette clause obligera le concurrent à rendre l'aspect d'origine à ceux-ci.

ARTICLE 4. CONDUCTEURS.

Les équipages seront composés de trois ou quatre coureurs maximum, âgés de 15 ans au moins (avec autorisation parentale légalisée par la commune pour les mineurs).

Chaque coureur devra détenir une licence Europe Open d'Enduro, Motocross, Supermoto ou BEX, émise par la FMWB ou la VMBB , ou une licence émise par une FMN reconnue par la F.I.M., de type Européenne ou Internationale en cours de validité.

Rappel : les licences FMB de Course sur Route, Trial, ou les licences FPCNA ne sont pas valables pour participer à l'épreuve.

Les coureurs qui ne seraient pas en ordre de licence ou qui disposeraient d'une licence non valable pour la chinelle pourront prendre une licence valable pour "une manifestation" via l'application My FMB BMB/Magelan). Il sera toujours possible de prendre cette licence "une manifestation" au secrétariat de Surice auprès de l'économiste de la FMB, mais 10€ supplémentaires vous seront demandés!

- Pour les possesseurs d'une licence étrangère de type Européenne ou Internationale, une autorisation de sortie de territoire de leur FMN. devra être jointe au bulletin d'engagement. Dans le cas contraire, ils pourront décider de prendre une licence "une manifestation" soit via **l'application My FMB BMB/Magelan.** (40€ pour les résidents à l'étranger), soit sur place le jour de l'épreuve avec majoration de 10€.

Tout changement dans la composition d'un équipage devra être approuvé par les organisateurs et le directeur de course.

Pour les catégories « Internationaux », « Nationaux » et « Jeunes » le nombre de coureurs est limité à trois coureurs par équipage. Pour les catégories « Gentlemen », « Chinelle » et « Girls », le nombre de

coureurs est limité à quatre coureurs par équipage.

Au Contrôle Technique, chaque concurrent devra présenter son casque, sur les côtés duquel figurera le numéro de course de l'équipage visible pendant la course.

Pour le coureur n° 1, les chiffres seront de couleur noire sur fond blanc.

Pour le coureur n° 2, les chiffres seront de couleur blanche sur fond noir.

Pour le coureur n° 3, les chiffres seront de couleur blanche sur fond vert.

Pour le coureur n° 4, les chiffres seront de couleur noire sur fond jaune.

Chaque coureur devra être **équipé d'une tenue d'enduriste ou de crossman**, porter un **casque d'un modèle agréé (05 ou 20.05)**, un gilet de **protection dorsale (homologué EN1621)** et il devra porter le dossard qui lui sera fourni par l'organisation.

AUCUNE PUBLICITÉ NE POURRA Y ÊTRE AJOUTÉE sous peine de mise hors course (rappel).

Le numéro du dossard devra correspondre à celui de la machine ; un numéro différent entraînera l'exclusion de l'équipage. Les coureurs ne pourront faire usage que du seul dossard remis par l'organisation.

Le manager de l'équipage sera responsable de la propreté des dossards et des plaques d'identification de la (ou des) moto(s) ; il fera arrêter son coureur si un nettoyage s'impose.

Tout changement de coureur devra s'effectuer à l'intérieur du stand, sans empiéter sur la zone de décélération.

Coureur blessé : Le coureur ayant été blessé sur le circuit pourra être remplacé par un coéquipier, à l'endroit où l'accident s'est produit. Ce remplacement se fera toujours avec l'autorisation du directeur de course.

Moto en panne : Si la moto tombe en panne sur le circuit, l'équipage, après avoir récupéré le dossard, pourra partir avec la deuxième moto éventuelle, issue du parc fermé. **Lors du changement de moto, le tour sera comptabilisé avec le temps du tour précédent l'incident.** Tout changement de moto implique une pénalité de 5 tours.

ARTICLE 5. ENGAGEMENT.

Le droit d'engagement par équipage est fixé à **1.250 € TVAC**

option pour l'étage :

L'espace loge : **300€ TVAC** - Cette formule comprend X bracelets permettant l'accès à l'étage.

Attention pas + de 8 personnes en même temps (charge max. 750 kg)

Chaque escalier permettant l'accès à l'étage sera contrôlé par un vigile. L'accès se fera avec un système de bracelet.

Le droit d'engagement comprend :

1. Le stand avec plancher (sans éclairage)
2. Frais d'engagement
3. 4 bons de 10 litres essence

4. 2 cialums
5. Un t-shirt par coureur

Les engagements devront nous parvenir **au plus tard le 20.07.2019 (dans la limite des cent cinq places disponibles).**

L'attribution du numéro de stand sera clôturée le 20 juillet 2019. Les équipages qui veulent être regroupés devront en faire la demande, par écrit, dès leur inscription. Passé ce délai, le numéro sera attribué suivant l'ordre de rentrée de l'inscription et du paiement. Lorsque le numéro sera attribué, il ne sera pas changé.

LES ÉQUIPAGES NON INSCRITS POUR LE 20.07.2019 NE SERONT PAS REPRIS SUR LA LISTE DES ENGAGÉS, NI SUR LE PROGRAMME.

CLÔTURE DÉFINITIVE LE 31 JUILLET 2019.

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un équipage, sans avoir à se justifier. Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement, en acceptant toutes les clauses et s'interdisant ainsi tout recours envers les organisateurs. Les concurrents s'engagent à respecter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par les Codes Sportifs FMB et FIM. Les organisateurs, pour leur part, s'engagent à souscrire une assurance RC ORGANISATEUR auprès de la FMWB.

En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons indépendantes à l'organisation (intempéries, calamités,...), l'organisateur ne remboursera que 50 % de la valeur de l'engagement.

S'il devait y avoir une annulation le jour de l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 6. FORMALITÉS.

Le secrétariat sera ouvert dès le **jeudi 8 août 2019 de 13h00 à 20h00** au club de foot de SURICE. Le secrétariat sera également ouvert le **vendredi 9 août de 09h00 à 20h00** au club de foot de SURICE. Le secrétariat de Surice sera également ouvert le **samedi de 7h00 à 9h45**

Munis des documents nécessaires, l'équipage devra passer la(les) moto(s) au contrôle technique situé aussi sur la Place de Philippeville de **15h00 à 18h00 le vendredi 9 août**. Après cette formalité, la(les) moto(s) sera (seront) OBLIGATOIREMENT placée(s) dans le parc fermé de Philippeville. Une fois le CT terminé, il leur sera obligé de participer à la parade avec la moto contrôlée.

Le podium de présentation des coureurs et des teams sera suivi à 18h d'un départ obligatoire en convoi vers la Chinelle, il sera escorté par la police.

Le montage des stands pourra se faire le **jeudi 8 août 2019 de 13h00 à 21h00** en suivant les instructions de l'officiel à l'entrée du circuit, munis des documents administratifs **APRÈS** être passé au secrétariat.

L'accès aux stands sera autorisé le jeudi 8 août 2019 de 13h00 à 21h00 uniquement aux équipages munis des documents administratifs (REÇU AU SECRÉTARIAT) au club de foot de Surice. Il ne sera PAS possible d'accéder au site SANS ces documents !

Une demande d'accès aux stands pour **un véhicule hors dimension** tel que semi-remorque, etc...devra être introduite impérativement à l'organisateur avant le **30.06.2019 (accès difficile, nous devons prévoir la place surtout en temps de pluie). Tout gros véhicule, n'ayant pas fait l'objet d'une demande écrite suivie de l'accord de l'organisateur, se verra refuser l'accès à l'esplanade et aux parkings 1 et 2.**

Lors de son passage au secrétariat, l'équipage recevra 1 pass Parking Stand et 2 pass Parking 12 H (ou 3 si quatre coureurs). A partir du vendredi midi (12h00), une fois rentrés, les véhicules stationnés dans le parking stand et le parking 12 H ne pourront plus ressortir de leur parking avant le dimanche 13h00. Afin d'éviter les problèmes de 2014 (pluies), organisez et prévoyez un véhicule supplémentaire afin de vous rendre au CT de Philippeville.

PARC FERME. Le parc fermé est sous contrôle du Collège Technique FMB : aucun travail ni ravitaillement ne sera autorisé : non-respect = 1 tour de pénalité.

Les machines de réserve seront mises en parc fermé entre 23h et 23h30 (parc spécifique aux motos de réserve). En cas de changement de moto durant la course, la première moto devra impérativement être conduite dans le parc fermé (motos de réserve) dans l'heure qui suit l'enlèvement de la moto de réserve, sous peine d'exclusion à la course.

En fin d'épreuve, chaque moto ayant franchi la ligne d'arrivée doit obligatoirement être placée dans le parc fermé. Après vérifications et un délai de 30 minutes comptées à partir de l'arrivée du dernier concurrent, les motos pourront être sorties définitivement du parc.

En cas de réclamation(s) au terme de la course des 12 heures, le réclamant, les coureurs et le(s) manager(s) de la (des) moto(s) incriminée(s) devront assister aux vérifications.

Catering: cette année pour la 40e édition, nous nous occupons de votre catering. Voir menu **ici**

Le prix demandé pour le menu complet avec boissons et snack en continu 24h/24h pour tout le week-end (voir descriptif du menu dans l'onglet divers) est de 75.20 € HTVA (80 € TVAC) par personne tout compris (repas et boissons en permanence)

Pour les personnes qui arriveront le samedi midi le prix sera de 65.80 € HTVA (70 € TVAC).

Pour les enfants de – de 10 ans : 40 € TVAC arrivée le vendredi et 30 € TVAC arrivée le samedi midi (Gratuit pour les – de 3 ans)

Tout autre traiteur sera refusé sur le site. Nous entendons par traiteur les entreprises agréées venant avec des cuisines temporaires et remorque frigo.

ARTICLE 7.

DEPART - MÉCANISME ET DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

Pour se rendre sur l'aire du départ, les concurrents devront impérativement emprunter la piste de décélération par la **sortie des stands pour le départ et suivre les indications des commissaires en sortie de parc.**

Les coureurs se trouveront d'un côté de la piste, les machines seront rangées de l'autre côté (départ style « Le Mans »).

- Ces machines seront maintenues en équilibre, **moteur à l'arrêt et éclairage éteint.**
- Pendant la procédure de départ, aucun travail ne sera autorisé.

Des commissaires surveilleront le respect de toutes ces instructions.
Non-respect: 1 tour de pénalisation.

Le départ sera donné par un coup de fusil.

Lors du départ, toute moto non placée sur l'aire de départ cinq (05) minutes avant celui-ci, se verra interdire la sortie des stands et ne prendra le départ qu'après le second coup de fusil.

Le démarrage dit "à la poussette" ne sera autorisé qu'après un second tir de fusil, une minute" (1') après le départ initial. Un coureur de l'équipage pourra alors apporter son aide au conducteur.

La fin des 12 heures sera jugée à l'arrivée du concurrent qui, le premier, aura couvert la plus grande distance dans le temps qui lui est attribué. Tout équipage passant la ligne d'arrivée 30 minutes après l'arrivée de la moto de l'équipage vainqueur ne verra pas son dernier tour comptabilisé.

En cas de nécessité, le directeur de course pourra diminuer la durée de la course. La direction de course renseignera les concurrents lorsqu'ils n'auront plus qu'un seul tour à couvrir.

En cas d'interruption de l'épreuve, les machines en piste seront placées au parc fermé et toutes les machines arrêtées aux stands devront rejoindre le parc fermé avec un **ARRÊT ABSOLU** de tout travail et de tout ravitaillement.

Si un nouveau départ doit être donné, la grille de départ sera constituée sur la base du classement établi à la fin du tour précédant celui de l'interruption.

Pendant l'épreuve, chaque équipage devra passer au minimum 10 fois par la piste de décélération et son stand si nécessaire. La limite de 30 km/h dans cette zone devra être respectée et sera contrôlée à l'aide d'un speedgun et annoncée par un panneau indicateur de vitesse réelle pendant toute la durée de la course. Chaque coureur est responsable de sa vitesse. S'il a une infraction à cette limite de vitesse, l'équipage aura un tour de pénalité. De plus, **un tour de pénalité sera comptabilisé par passage par la piste de décélération non effectué** (exemple : un équipage qui ne passe que 8 fois par la piste de décélération se verra pénalisé de 2 tours).

Le drapeau à damiers sera abaissé au passage du 1^{er} classé après 12 H de course accomplies.

ARTICLE 8. STAND - PARC DE TRAVAIL - ASSISTANCE - CARBURANT.
--

Raccordement électrique : chaque équipage se munira d'une allonge électrique de 50 mètres (2,5m/m ⚡) avec prise CE bleu/blanc mâle 16 A (style caravane) permettant de se raccorder à un coffret de dispersion (16 A) avec raccord 220 V - femelle normale

Tapis environnemental : Cette année, **vous devrez vous munir d'un tapis environnemental, à placer impérativement sous la moto lors des travaux effectués pendant les arrêts au stand. L'accès aux stands, parc de travail et assistance ne sera pas admis aux véhicules hors dimension (art.6)**

Chaque équipage aura un chef de stand (manager) qui sera responsable auprès des organisateurs et qui sera reconnu comme seul interlocuteur en cas de litige.

Chaque stand sera délimité (±3,60m x ±3,30m environ) et ne POURRA EN AUCUN CAS ETRE TRANSFORME, NI OBSTRUE A L'ARRIERE AU-DESSUS de 1,20 M. Aucune infrastructure à étage ne sera autorisée, excepté le(s) stand(s) à étage monté(s) par une firme spécialisée après accord des organisateurs.

L'accès au stand est limité aux 2, 3 ou 4 coureurs, à 2 mécaniciens et au panneauteur ou manager-chef d'équipe, **soit maximum sept (7) personnes**. Une zone de panneautage sera prévue. Seul, le panneauteur ou le chef de stand y auront accès. Le non-respect de cette directive entraînera une pénalité de 1 tour à charge de l'équipage concerné.

Lors de la mise en grille et du départ, le chef de stand devra faire respecter le règlement du stand, de la zone de panneautage et de la piste de décélération

Pour les motos, l'accès au stand ne pourra se faire que par la piste de décélération, à parcourir à vitesse réduite dans sa totalité (30Km/h qui sera contrôlée à l'aide d'un speedgun). Le non-respect de cette directive entraînera une pénalité de 1 tour à charge de l'équipage concerné.

Toutes les réparations devront être effectuées à l'intérieur du stand, sans empiéter sur la zone de décélération. Toutes réparations effectuées en dehors de cet endroit entraîneront des pénalités sauf si elles sont effectuées par le coureur, pièces et outils pouvant lui être fournis (excepté pendant la procédure de départ).

Dans ce cas, la moto devra être rangée et ne présenter aucun danger pour la sécurité des concurrents.

En cas de panne totale, le coureur et/ou son coéquipier et/ou le manager et/ou le mécanicien pourront ramener la moto en la sortant du circuit et en la ramenant au parc fermé par le chemin le plus court (sans emprunter la piste). Si la moto tombe en panne sur le circuit, l'équipage, après avoir récupéré le dossard au stand, pourra partir avec la deuxième moto éventuelle, issue du parc fermé. Lors du changement de moto, le tour sera comptabilisé avec le temps du tour précédent l'incident. Tout changement de moto implique une pénalité de 5 tours. Le dossard pourra être rapporté au stand par n'importe quelle personne : un coéquipier, un coureur d'un autre équipage, un marshal, ...

Les soudures seront effectuées dans un endroit mis spécialement à la disposition des concurrents. Les soudures effectuées à l'intérieur des stands entraîneront la mise hors course de l'équipe fautive.

Le ravitaillement des motos s'effectuera OBLIGATOIREMENT ET UNIQUEMENT à l'intérieur du stand sans empiéter sur la zone de décélération, MOTEUR ARRÊTÉ.

Durant toute la procédure de ravitaillement en carburant, toute personne autorisée dans le stand disposera de l'extincteur et sera prêt à l'utiliser immédiatement en cas de risque d'incendie. Le non-respect entraînera la mise hors course de l'équipage fautif.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LES STANDS (2 tours de pénalités)

Chaque équipage engagé devra être en possession d'un extincteur **à poudre polyvalente (classe A-B-C) d'au moins 6 kg et conforme aux normes de la série NBN EN 3.** Cet extincteur devra être présenté, en cours d'épreuve, à toute demande de l'organisation sous peine d'exclusion de l'équipage fautif. Cet extincteur sera toujours à portée de main. Tout équipage ne pouvant présenter un extincteur de **6 kg conforme et en règle de contrôle annuel** ne sera pas admis au départ. Chaque extincteur sera marqué, sans pour autant causer la moindre dégradation.

LE CONTROLE DE L'EXTINCTEUR SE FERA DANS LES STANDS – INUTILE DE PRENDRE CELUI-CI LORS DU CONTROLE TECHNIQUE DE LA MOTO

Les concurrents devront obligatoirement utiliser le carburant (**minimum 40 litres**) fourni par

l'organisation. L'essence supplémentaire, achetée au secrétariat du circuit, sera vendue au prix du jour.

Il ne pourra jamais y avoir plus de 20 litres de carburant par équipage en stock dans l'enceinte réservée aux équipages (stand + zone d'assistance et de parking).

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'ENTREPOSER DE L'ESSENCE AILLEURS, SOUS PEINE DE MISE HORS COURSE DE L'ÉQUIPAGE. POUR LE RAVITAILLEMENT DES MOTOS EN ESSENCE, L'EMPLOI DE TOUT SYSTÈME A PRESSION EST PROSCRIT.

RECOMMANDATION : malgré ces directives, les organisateurs font en plus appel à la compréhension de tous les équipages engagés pour protéger la superficie de leur stand par un tapis de sol d'au moins 4m x 3m et du tapis environnemental. A vous d'amener votre tapis d'environnement. Tout équipage possédant un groupe électrogène dans les parkings adjacents devra placer sous ce groupe un tapis environnemental. Ces mesures permettront de préserver l'état de la prairie (en évitant que ne s'infiltrent dans le sol essence, huile, acide, etc....) et l'environnement en général, préservant par-là l'avenir de la manifestation. L'usage d'un nettoyeur à pression est interdit dans l'enceinte réservée aux équipages.

Par ailleurs, toute source de chaleur (barbecue, réchaud, etc) sera interdite dans l'enceinte réservée aux équipages (stand + zone d'assistance et de parking).

STANDS (± 4m x 3m) : d'année en année, les organisateurs constatent que les stands sont abandonnés dans un état déplorable (chaînes, déjections, conserves, etc....).

Aussi, une **CAUTION de 50,00 €** est réclamée à chaque équipage, caution **NON INCLUSE** dans le droit d'engagement.

Cette caution ne sera remboursée qu'au terme de l'épreuve ; le remboursement s'opérera au secrétariat sur remise du dossard « P », de la plaquette de stand et du reçu paraphé après le passage d'un responsable organisation afin de contrôler l'état des lieux du stand.

Avec les nouveaux stands, nous vous donnons la possibilité de réserver un emplacement publicitaire, placé au dessus de votre stand pour le montant de 300 € TVAC. Ce prix comprend: la bâche balcon et la bâche de toit - impression et placement compris.

Le remboursement des bons d'essence excédant 40 litres minimum prévu par l'organisation se fera le dimanche 11 août 2019 de 13h00 à 14h30 au secrétariat sur le site de la Chinelle UNIQUEMENT.

Les mini-motos, pitbikes, quads, ... sont interdits d'usage sur le site de La Chinelle, sauf dérogation de l'organisation.

L'utilisation de DRONES est strictement interdite durant toute la durée de l'événement et sur l'ensemble du site, sauf dérogation de l'organisation.

1) Ravitaillement en carburant :**a. Ravitaillement moteur en marche :**

- 1^{ère} infraction : 2 tours;
2^{ème} infraction : HORS COURSE.

b. Ravitaillement en dehors de l'endroit prévu :

- 1^{ère} infraction : HORS COURSE

c. Ravitaillement dans le parc fermé :

- 1^{ère} infraction : HORS COURSE

d. Ravitaillement sans tapis environnement :

- 1^{ère} infraction : 1 tour
2^{ème} infraction : HORS COURSE

e. Ravitaillement lorsque l'épreuve est momentanément interrompue :

- 1^{ère} infraction : HORS COURSE

f. Non-respect des règles en matière d'extincteur : HORS COURSE**2) Entreposage du carburant :**

Non-respect des conditions d'entreposage : HORS COURSE

3) Interventions :**a. Travail sur grille de départ :** 1 tour**b. Réparation importante effectuée en dehors de l'endroit prévu, et par une autre personne que le coureur :**

- 1^{ère} infraction : 2 tours
2^{ème} infraction : HORS-COURSE

c. Intervention alors que l'épreuve est momentanément interrompue :

- 1^{ère} infraction : HORS-COURSE

d. Soudures en dehors de la zone spécifique à ces travaux : HORS-COURSE**e. Changement de moto : utilisation de la deuxième moto :** 5 tours**4) Passage par la piste de décélération :** Après les 12h de course, pour le classement final, chaque équipage recevra un tour de pénalité par passage manqué (minimum 10 passages exigés).**5) Eclairage :**

Eclairage AVT ou AR défectueux avant 7h du matin, après avertissement : 1 tour.

6) Grille de départ :

- a. Non-respect de procédure de la mise en place :
Grille de départ : délais de 5 minutes (voir Art 7).
- b. Moteur en marche avant le coup de fusil : 1 tour
- c. Démarrage à la poussette avant le second coup de fusil : 1 tour

7) Arrivée :

Arrivée hors délai (30' après l'arrivée du premier ou ne franchissant pas la ligne d'arrivée) : le dernier tour ne sera pas comptabilisé

8) Piste de décélération :

- a. Emprunter la piste en sens inverse : HORS-COURSE
- b. Vitesse excessive (> 30 km/h) : 1 tour

9) Conduite :

- a. Tout concurrent qui **quittera le parcours** et/ou endommagera les terrains avoisinants sera mis HORS-COURSE, ceci n'excluant pas toute poursuite judiciaire éventuelle contre lui pour les dégâts qu'il aurait occasionnés.
- b. Toute conduite considérée comme dangereuse pourra entraîner la mise HORS-COURSE (y compris sur la piste de décélération).

10) Non-respect des injonctions des commissaires de piste et de stands

Sanctions en fonction de la décision de la Direction de course

11) Fraude :

- a. Bracelet, carte d'accès, passe, LP, Etc... : 2 tours
- b. Non correspondance des numéros de dossard, casque et machine : HORS-COURSE

12) Autres :

- a. Pour les autres infractions ou manquements au règlement repris ci-dessus, le jury pourra sanctionner la ou les faute(s) du concurrent par une pénalité qui, selon la gravité des faits, variera de 1 tour à la mise HORS-COURSE.

- b. Dans le cas où un coureur serait pénalisé à la suite d'une aide à un coureur blessé, le jury, après vérification du bien-fondé, supprimera les pénalités encourues.
- c. Opérations de relations publiques / restauration non autorisées : HORS-COURSE
- d. Débits de boissons à pression : HORS-COURSE
- e. Découpe de dossards (L'ajustement du col pour permettre le passage du casque est autorisé), interdit d'y apposer d'autres stickers, publicités, ... : REFUS DE DEPART / HORS-COURSE
- f. Fumer dans les stands : 2 tours

ARTICLE 10. ENTRAINEMENTS

Le circuit sera DÉFINITIVEMENT fermé le samedi 10 août 2019 à 7h30 HEURES.

Deux séances d'entraînement auront lieu le samedi 10 août 2019. La première de 14h45 à 15h45, la seconde, de 20h00 à 23h00.

Des essais chronométrés, destinés à déterminer l'ordre de départ, seront prévus de 20h30 à 21h30.

Lors des essais, chaque équipage devra au moins effectuer 4 tours complets et chaque coureur devra au moins faire 1 tour.

Le port du dossard est obligatoire.

ARTICLE 11. COMMISSAIRES

Les concurrents devront se conformer aux directives des commissaires de piste et de stands.

Le non-respect des injonctions des commissaires entraînera un rapport auprès de la direction de course qui décidera des sanctions appropriées.

ARTICLE 12. SIGNIFICATION DES DRAPEAUX

Drapeau rouge, agité

Arrêt de la course

Drapeau noir et panneau numéro du coureur

Arrêt immédiat pour le coureur en question

Drapeau jaune, fixe

Danger, conduisez lentement

Drapeau jaune, agité

Danger immédiat, préparez-vous à vous arrêter, interdiction de dépasser et de sauter

Drapeau blanc

Véhicule d'intervention/secours sur la piste. Ce drapeau est présenté en complément du drapeau jaune agité.

Drapeau blanc avec croix rouge

Du personnel médical est présent sur la piste, Ce drapeau est présenté en complément du drapeau jaune agité.

Drapeau bleu, agité

Attention, vous allez être dépassé par un coureur en avance d'un tour

Drapeau vert

Piste libre

Drapeau à damier noir et blanc

Fin de la séance/manche/course

ARTICLE 13. CLASSEMENT - RÉCOMPENSES - RÉCLAMATIONS
--

Le classement sera établi au nombre de tours effectués et au temps par tour.

Six classements seront établis suivant le tableau ci-dessous:

- * Internationaux
- * Nationaux
- * Gentlemen (+40 ans, hors inter et nationaux)
- * Chinelle (- de 40 ans, hors inter et nationaux)
- * jeunes
- * Girls

Les résultats officiels seront affichés une heure après la fin de l'épreuve, au secrétariat de l'organisation.

RÉSULTATS - REMISE DES RÉCOMPENSES

Après une demi-heure d'affichage et sauf réclamation ou rectification éventuelle, les résultats officiels sont homologués et deviennent exécutoires.

Dans le cas où la réclamation doit être portée au niveau de la Commission Sportive de la F.M.B, les résultats ne seront homologués qu'après son avis.

La remise des récompenses se fera à 12h30

Les récompenses seront uniquement constituées de coupes destinées aux trois premiers équipages de chaque catégorie. Chaque participant recevra une médaille souvenir au cours de cette cérémonie, attestant ainsi sa participation à l'épreuve.

RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles devront être déposées par un coureur participant à l'épreuve ou son manager. Toute réclamation doit être déposée par écrit dans les mains du directeur de course dans les délais fixés ci-après accompagnée d'une **caution de 115,00 €**, remboursée au réclamant si sa réclamation s'avère fondée par la Commission Sportive de la F.M.B.

Les réclamations concernant la conformité des machines ou le classement devront être déposées dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats de l'épreuve. Les réclamations collectives ne seront pas acceptées.

OFFICIELS

Commissaire d'organisation :

COMMISSION SPORTIVE : délégué FMB Directeur de Course : VIROUX Alain

COMMISSION TECHNIQUE : délégué FMB

COMMISSION DE CHRONOMETRAGE : RIS TIMING

CROIX-ROUGE : A convenir

MÉDECIN RESPONSABLE: A convenir

Article 14 : règlement particulier Catégorie JEUNES

Une catégorie jeunes est créée afin de lancer et mettre en avant les jeunes coureurs qui participent aux 12H de la Chinelle.

Moto :

Moto type 12 H, régie par le règlement des 12 H de la Chinelle

Catégorie open.

Ouvert à tous les constructeurs.

Equipage :

Les équipages de la catégorie Jeunes seront composés de 3 coureurs (**hors internationaux et nationaux**), n'ayant pas terminé dans le top 15 des 12H en 2018 et en deçà.

Uniquement valable pour les coureurs âgés de 15 ans (le jour de l'épreuve) à 23 max le jour de l'épreuve. Attention, une autorisation parentale légalisée par la Commune est obligatoire pour les mineurs.

Autorisation accordée aux coureurs de 15 ans s'ils sont détenteurs d'une licence valable pour les épreuves BEX.

Le Comité organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un équipage, sans avoir à justifier cette décision.

**Le droit d'engagement par équipage est fixé à 1.250 € TVAC
option pour l'étage :**

L'espace loge : **300€ TVAC** - Cette formule comprend X bracelets permettant l'accès à l'étage.

Attention pas + de 8 personnes en même temps (charge max. 750 kg)

Chaque escalier permettant l'accès à l'étage sera contrôlé par un vigile. L'accès se fera avec un système de bracelet.

Le droit d'engagement comprend :

1. Le stand avec plancher (sans éclairage)
2. Frais d'engagement
3. 4 bons de 10 litres essence
4. 2 cialums
5. Un t-shirt par coureur